



La lettre de l'Union 44

Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique

2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES

Tél : 02-51-83-84-73

Courriel : union44dden@sfr.fr

<https://dden-44.jimdo.com>

EDITO



Depuis plus d'un an, dans les conditions sanitaires exigées par la crise, nous avons été réduits à cohabiter plutôt qu'à « faire société ».

Certes, des solidarités se sont organisées localement. Mais on a pu en même temps constater « combien les esprits se sont « radicalisés », l'autre devenant souvent un « adversaire ». Constater aussi combien la violence s'est accrue, qu'elle soit familiale, sociale, politique ; constater combien la défiance s'est répandue...

« La pandémie a révélé plus crûment les failles que l'on ne regardait que négligemment, dans le domaine de la Santé, de la Justice, de l'Éducation », comme l'écrit un quotidien ces dernières semaines.

Pendant 18 mois, l'École a connu un fonctionnement inédit. La France est certes un des rares pays où l'École est restée ouverte et a accueilli les élèves (à l'exception d'une semaine en avril dernier). Les conditions de son fonctionnement (consignes sans cesse renouvelées au gré de l'évolution des conditions sanitaires, fermetures de classes...) ont généré en cette fin d'année scolaire une grande lassitude, tant chez les professeurs que chez les élèves.

On commence à tirer des conclusions de la crise en milieu scolaire :

- des pédiatres affirment que les « confinements » ont eu des effets terribles sur la santé mentale des plus jeunes

- d'après un premier rapport ministériel, les élèves de la maternelle et du primaire ont davantage craint le coronavirus, les filles notamment. Les élèves des écoles en réseau d'éducation prioritaire ont eu plus de difficulté pour travailler à domicile. Et ce bilan devra être poursuivi...

Dans ce contexte, comment réussir la rentrée de septembre 2021, que l'on souhaite la plus proche possible de la normalité ? Nul doute que de nouveaux besoins apparaîtront. Il faudra les satisfaire.

D'ici là, il faut que les promesses soient tenues (à commencer par la vaccination des enseignants et des personnels), que les pouvoirs publics se prononcent sur la vaccination ou non des élèves... Que l'on puisse dégager les moyens humains nécessaires.

C'est à ce prix que l'École pourra retrouver la sérénité !

Michèle LIBOT
Juin 2021

S
O
M
M
A
I
R
E

P.1 Edito

P.2 Dernière minute, nouveau siège

P.3 et 4 Education contre le racisme, états généraux de la laïcité

P.5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 : Fonctionnement de l'École, École et Société

P.12 et 13 De tout un peu

L'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME

19 mars 2021

Le racisme se porte bien dans notre société. Les préjugés anciens sont confortés par des préjugés émergents venant consolider l'idée que l'autre serait irrémédiablement différent, en raison de sa couleur, de son origine nationale ou ethnique, de son orientation sexuelle, de sa santé, de son handicap, de ses convictions philosophiques ou religieuses et même de sa situation économique.

Ces préjugés différentialistes trouvent leur aboutissement dans une conception communautariste de la société, conduisant à un classement, une hiérarchisation des individus et leur assignation à des groupes sociaux préétablis et enfermants.

La lutte contre la persistance du racisme et de la xénophobie, sous toutes leurs formes, constitue un défi majeur pour nos sociétés, toute l'année, au-delà de la « *Journée mondiale de lutte contre le racisme* » du 21 mars. Les organisations du CNAL rappellent que l'Éducation est le premier rempart contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination, qui font obstacle aux libertés individuelles et au droit d'être

soi. En contredisant le caractère universel de la personne humaine, le racisme combat l'égalité des droits, en inoculant insidieusement l'idée que pour être égaux, nous devrions être identiques. Non, l'égalité n'est pas l'uniformité !

Depuis toujours, le CNAL défend une conception de l'intégration où la République n'est pas seulement constitutionnellement laïque pour garantir l'égalité des citoyens quels qu'ils soient, mais est aussi indivisible pour empêcher l'éclatement du corps politique en groupes d'appartenance religieuse, ethnique, linguistique ou autres.

Réunir à l'École les enfants qui sont présents sur notre sol par-delà leurs différences, est la raison d'être du CNAL. C'est à travers la poursuite de cet objectif que seront combattus les préjugés et le racisme; cela passe par une prise de conscience des dangers contenus dans le séparatisme scolaire : au moment où des milliers d'élèves sont ségrégués dans des collèges ghettos, les pouvoirs publics devraient instamment conduire une politique ambitieuse de mixité scolaire. Nous l'attendons toujours.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LAÏCITÉ

En publiant le texte ci-joint, la Fédération des DDEN s'exprime sur les « États Généraux de la Laïcité » mis en œuvre par le gouvernement. Elle participera aux débats.

Extraits du texte :

Le Conseil fédéral unanime a décidé de notre implication dans les « États Généraux de la Laïcité » afin de faire valoir nos mandats issus de notre résolution générale et de nos motions de Congrès, positions reprises pour une bonne part dans le der-

nier rapport 2019-2020 du Collectif Laïque national auquel nous appartenons.

Un clivage sur la laïcité s'est instauré depuis plusieurs années autour de l'émergence de la religion islamique dans la société où s'opposent ceux qui instrumentalisent cette question à des fins racistes et ceux qui à l'opposé militent pour une reconnaissance quasi institutionnelle voire concordataire de la religion. Ce clivage s'autoalimente au détriment du principe constitutionnel de laïcité et contribue à l'invalidier.

Notre conception fédérale ne s'arrête pas à l'aune de l'Islam. Il se situe bien au-delà de cette seule religion et également indépendamment de toutes.,,, La laïcité n'est pas qu'une liberté exclusivement individuelle, c'est aussi un principe collectif. Nous revendiquons ce principe, fondé et défini par la loi du 9 décembre 1905, même si elle n'utilise pas le terme, avec pour finalités, le primat de la liberté de conscience, l'égalité en droit de toutes les convictions religieuses ou non; c'est le sens de l'article 1^{er} de cette loi de séparation. Avec pour conséquence la stricte neutralité des institutions publiques, et l'école laïque en particulier, et cette non-reconnaissance institutionnelle d'aucun culte, c'est l'objet de l'article 2 de cette même loi fondamentale. La non-reconnaissance institutionnelle est la condition nécessaire pour respecter la liberté de conscience de toutes et tous.,,,

Pour nous DDEN, la laïcité, principe juridique et politique, est d'un point de vue institutionnel, ni contre, ni avec les religions mais sans elles. La laïcité ne peut pas régler des questions sanitaires ou des problèmes d'écologie comme le laissent supposer certains qui s'opposent aux Etats Généraux. La laïcité doit rassembler tous les citoyens pour vivre en commun et non exclusivement avec des religions juxtaposées ou des communautés pour vivre séparés ou coexister pacifiquement.

La mise en place d' « États Généraux de la Laïcité » ne peut nous inquiéter dans la

mesure ou nous pourrons, librement, nous exprimer. Pour nous DDEN, impossible de laisser notre chaise vide sans pouvoir défendre les principes et valeurs que nous revendiquons depuis toujours. Nous sommes suffisamment responsables pour ne pas nous laisser manipuler ni par ceux qui initient ce débat, ni par ceux qui s'y opposent.

Nous avons tant de revendications à poser sur le pluralisme scolaire communautarisé et financé par la puissance publique ou sur la nécessité, au nom de l'égalité, de notre présence en Alsace Moselle, ou par la revendication du primat de la liberté de conscience de l'accompagné dans les sorties scolaires là où d'autres revendiquent la primauté de la liberté religieuse de l'accompagnant qui, contrairement à l'élève, n'a aucune obligation de participer à cette sortie.

Portons, dans notre mission associative et notre fonction para-administrative haut et fort nos revendications quel que soit le pouvoir politique en place, pour ne pas laisser à d'autres le monopole de l'expression sur la laïcité.

Nous vous invitons à participer à ces débats.

Eddy Khaldi
(début mai 2021)

SITE INTERNET : <https://dden-44.jmdo.com/>



**UNION DÉPARTEMENTALE
DES DÉLÉGUÉS DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE LOIRE ATLANTIQUE**

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Au Conseil Départemental du 30 mars 2021

La préparation de la rentrée dans les écoles

Les propositions de l'administration, en fonction des effectifs prévus, ont été présentées au Conseil Départemental de l'Éducation (30 mars 2021) ;

- Les effectifs prévus

En Loire-Atlantique, on attend dans les écoles (élémentaires et maternelles) 376 élèves de moins qu'à la rentrée 2020, soit 97 933 élèves. C'est la Loire-Atlantique qui perd le moins d'élèves (démographie) dans les Pays de la Loire.

- Les moyens nouveaux

59 postes d'enseignants sont attribués à l'Académie de Nantes, dont 40 en Loire-Atlantique

- Le bilan des ouvertures-fermetures de classes

En maternelle, 46 ouvertures contre 30 fermetures. Balance, 16 classes

Orientation : finaliser à 24 élèves les grandes sections, sous réserve de la faisabilité des locaux ; commencer le dédoublement des grandes sections en REP.

En élémentaire (32 ouvertures pour 32 fermetures)

Orientation - plafonner les cours préparatoires (CP) à 24 (rentrées 2021 et 2022) sous réserve de la faisabilité des locaux ;

- porter une attention aux écoles en milieu rural

- augmenter le temps de décharge des directeurs (trices) : +8,5 postes

- autres mesures : 2 postes pour le breton, 2 postes pour le dispositif « allophones », 1 poste pour le remplacement en REP, création de 3 ULIS

(enseignement spécialisé : Villeneuve en Retz, Montoir, St Nazaire)

- L'organisation du temps scolaire (service à 4 jours et demi ou 4 jours)

- 121 communes ont renouvelé la dérogation à 4 jours

- 9 écoles passent à 4 jours

Globalement, la majorité des élèves de Loire-Atlantique continuent à bénéficier de la semaine à 4 jours et demi. Pour nous, c'est un point positif.

Un groupe de travail se tiendra le 17 juin et le 2 septembre pour affiner les propositions pour la rentrée.

L'administration académique a conservé 9 postes dont l'utilisation sera décidée en juin et en septembre.

*
* *

La nomination des DDEN

Les candidatures pour un nouveau mandat (2021-2026) ont été présentées et approuvées.

191 renouvellements

9 nouvelles candidatures

Rappelons que la candidature de nouveaux candidatures DDEN peut être présentée au CDEN 2 ou 3 fois par an.

A nous de poursuivre les efforts pour trouver d'autres candidats !

La formation des enseignants

Le plan départemental de la formation continue des enseignants a été présenté.

Les objectifs suivants sont fixés :

- la maîtrise des fondamentaux à l'école (lire, écrire, compter, respecter autrui)
- les valeurs de la République et la laïcité
- la réussite des élèves en grande section de maternelle, au CP et CE1
- l'école inclusive (élèves en situation de handicap)
- le déploiement du numérique
- l'accompagnement des enseignants pour un climat scolaire apaisé

L'Union Départementale DDEN participe à la formation des directeurs (trices).

*
* *

La violence et la citoyenneté à l'école maternelle et élémentaire

Le Conseil fédéral des DDEN de janvier 2020, avant le premier confinement, avait décidé de lancer une enquête sur la violence et la citoyenneté à l'école maternelle et élémentaire. La violence est un fléau en voie de développement qui mine la vie des acteurs et des usagers de l'école. Au cours d'une réunion, en visioconférence, le 25 mars 2021, le Conseil fédéral a souhaité mettre en œuvre ce projet.

Tous les témoignages recueillis sur ce sujet que ce soient eux en provenance des professeurs et directeurs des écoles, des inspecteurs de l'Éducation Nationale, de circonscription, mais aussi des élus locaux en charge de l'éducation, montrent que ces personnels sont confrontés quasi quotidiennement aux « *surgissements* » de comportements violents d'enfants durant le temps scolaire et/ou périscolaire.

Face à cette situation généralement méconnue et très rarement étudiée, dans le premier degré, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale consciente de sa responsabilité et de son rôle d'observateur et médiateur au sein des écoles, souhaite, sur la base du volontariat, participer avec son réseau de délégués et de partenaires à l'éradication de ce « fléau » en identifiant des actions afférentes à la citoyenneté et à la laïcité.

Un questionnaire avec différentes parties sera proposé : caractéristiques des Écoles- caractéristiques des Directeurs-état des lieux de la violence des élèves (Prévention, Sanctions, Remédiation)- dispositifs utilisés-victimisation des Personnels (Enseignants, animateurs, Personnels de service)-actions de citoyenneté-question ouverte (au regard de votre expérience comment lutter contre la violence à l'école maternelle et élémentaire (cinq mots clés au plus, classés par ordre de préférence)).

Nous avons sollicité pour cette enquête Georges Fotinos, Docteur en géographie, ancien Inspecteur d'académie chargé d'inspection générale et reconnu comme expert sur les domaines de la vie scolaire, plus particulièrement sur « la violence à l'école ». Georges est aussi DDEN dans l'Union des Hauts de Seine.

Cette enquête a été testée en janvier 2020 par un panel de plusieurs directrices et directeurs d'écoles, sollicité par plusieurs par plusieurs Unions DDEN, en janvier 2020. Le temps pour remplir l'enquête est estimé à environ 20 minutes. Chaque Union décidera de son implication dans cette enquête, qui, outre nos obligations afférentes à notre fonction para-administrative, permettra de conforter et enrichir nos contacts avec nos écoles afin de mieux connaître et reconnaître nos missions dans cette année du renouvellement quadriennal.

Eddy Khaldi, 29 mars 2021

DIRECTION D'ECOLE

« Le dossier ne doit pas s'enliser, déclarent plusieurs syndicats »

La proposition de loi Rilhac, dont nous avons déjà parlé, contient certaines avancées qui peuvent aller dans le bon sens, Toutefois, cette loi pourrait ne pas être présentée avant l'été au parlement, Ce serait, pour ces syndicats « un signal très négatif envoyé à la profession » En effet, après la loi, il faudra encore du temps pour discuter des conditions de sa mise en œuvre,

Les directrices et directeurs d'école ne repoussent pas à plus tard leur travail quotidien, de plus en plus complexe, pour permettre à l'école de tenir, Ils n'accepteraient pas qu'en retour, les évolutions nécessaires soient reportées aux calendes grecques.

LES ELEVES S'ACCROCHENT A L'ECOLE

Tel est le titre d'une page qu'un quotidien local consacre au bon fonctionnement de l'Ecole, et notamment au collège (5 mai 2021)

On y traite des difficultés des élèves des établissements en REP, de leur collaboration avec les associations de quartier et de leur volonté d' « arriver, coûte que coûte »,

A noter, une fois de plus, l'action du Département pour fournir des ordinateurs aux élèves des familles qui en sont dépourvues.

« GRENELLE DE L'EDUCATION » SUITES.

Le « Grenelle de l'Education », lancé en octobre 2020, vient de s'achever, Pour les personnels des écoles, les attentes étaient fortes : qu'il s'agisse de leur reconnaissance et de leur professionnalité, de leur fonction, de leur rémunération ou des moyens donnés à l'Ecole.

Le ministre a clos le Grenelle en prenant 12 engagements et en définissant des orientations pour des mesures budgétaires en 2022. Reste maintenant à les finaliser au cours des prochaines semaines. La négociation va s'ouvrir avec les syndicats.

ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Restauration scolaire : au carrefour de plusieurs défis

C'est ce que titre le journal Le Monde en mars 2021.

Des défis nutritionnels, sociaux, économiques et environnementaux, sans compter, depuis un an, la maîtrise du risque épidémique. Passons sur les polémiques, après la décision des élus de Lyon de remettre en cause les produits carnés dans les restaurants scolaires : elles auront eu le mérite de souligner que les responsables des collectivités locales sont bel et bien préoccupés par la qualité des repas servis aux élèves. Passons aussi sur la ligne de fracture qui est en train de se dessiner au sein de l'écologie politique, entre une frange naturaliste et une autre, émergente, marquée par l'antispécisme et la cause animale.

Sur le plan nutritionnel, il est établi que la viande n'est pas indispensable à l'équilibre de l'assiette : il n'y a pas de carences en protéines dans la population française. En revan-

che, selon Santé Publique France, 98 % des enfants ne consomment pas assez de fibres (principalement présentes dans les fruits et légumes). Pour certains, dont les responsables de la production agricole, si l'on veut égaler la qualité nutritionnelle d'un repas carné avec un repas végétarien, un effort colossal serait nécessaire.

Sur le plan social, la question de l'équité dans l'accès à une alimentation de qualité pour **tous les enfants** est centrale pour les cantines scolaires, qui ont un statut de service public (mise en place de tarifs sociaux progressifs). Mais une étude a démontré que, dans les écoles en zone prioritaire, les taux d'inscription à la cantine étaient moins importants que la moyenne nationale.

D'autre part, on entend souvent que l'absence de viande dans les cantines scolaires renforcerait l'impact des inégalités sociales (le repas de midi à la cantine serait le seul repas carné pour les familles défavorisées). Or la dernière enquête nationale menée par les autorités sanitaires (et le ministère de l'agriculture), publiée en 2017, suggère l'exact inverse : les enfants dont les parents ont le plus haut niveau d'études mangent moins de viande.

En se fondant sur ces données, si l'on veut corriger les inégalités par le truchement des cantines scolaires, il serait plus judicieux d'augmenter la proportion de légumineuses, de fruits et de pain complet dans les menus.

Sur le plan économique, avec trois milliards de repas servis par an en France, la restauration collective publique représente un débouché à fort potentiel pour les filières agricoles. La Convention citoyenne pour le climat a demandé la mise en place de l'obligation d'introduire dans les cantines un menu végétarien quotidien, ce qui permettrait, d'après elle, de réduire les coûts (les produits carnés sont 10 % plus chers).

Cette obligation est refusée par le ministre de l'agriculture et par l'Assemblée Nationale (loi Climat, avril 2021). Par contre, la loi Egalim (2018) fixe un objectif de produits durables ou de qualité (dont 20 % bio) pour la restauration scolaire, d'ici à 2022. Au moins 60 % de viandes et poisson consommés à partir de 2020 doivent être produits sous signe de « qualités ». De plus en plus de communes essaient d'organiser l'approvisionnement local, quand il est possible.

Reste l'enjeu climatique. L'alimentation dans son ensemble pèse pour environ un quart des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine ; dans ce domaine, la réduction de la consommation de viande est l'une des actions ayant le plus d'effets bénéfiques, bien plus que le « manger local ». Une telle action n'entraîne aucun surcoût, mais le frein serait culturel. D'autre part, selon une étude de l'Ademe, le gaspillage des plats composée de légumes serait supérieur à celui des autres denrées.

La structuration d'une politique alimentaire locale.

L'importance de la restauration scolaire, au sein de l'ensemble de la restauration collective, peut y aider.

Le coût réel d'un repas (tous frais compris) pour une collectivité est estimé de 7 à 10 €, dont 25 % pour le coût des denrées. En Loire-Atlantique, chaque année, plus de 63 millions de repas sont servis, dans 1600 établissements de restauration collective (Écoles-Hôpitaux-Maisons de retraite...). Tant du côté des producteurs (légumes, fruits, viande, produits lactés...) que du côté des collectivités, on a compris l'intérêt d'œuvrer ensemble. (approvisionnement, organisation des filières...).

Aussi le Département de Loire-Atlantique a réuni, en mars 2021, à Nozay, les représentants des 17 intercommunalités, pour élaborer un projet alimentaire de territoire. Transitions énergétiques et écologiques, citoyenneté, résilience et sécurité alimentaires pourraient être traitées en lien avec les intercommunalités. C'est là une heureuse initiative.

Cette démarche pourrait se traduire par la création d'un outil local de restauration collective qui permettrait un réel changement d'échelle dans le recours aux produits locaux. Ainsi le réseau « Manger local-44 » composé des chambres professionnelles, de l'Association des Maires et du Conseil Départemental trouverait son aboutissement, ainsi que les projets de certaines intercommunalités, telle Erdre et Gesvres.

Oui, vraiment, ça bouge dans la restauration collective, dont la restauration scolaire, dans l'intérêt de tous, et au premier chef des enfants...

Souhaitons que ces propos vous aident à y voir... un peu plus clair.

*

* *

Démographie

Une croissance soutenue en Loire-Atlantique, portée par le solde naturel et migratoire : c'est le constat que vient de faire l'Agence d'études urbaines de Nantes (AURAN). Le constat : 1 448 000 habitants en 2000, dont 673 000 sur la métropole nantaise.

+ 1,1 % de croissance démographique entre 2013 et 2018.

+ 16 700 habitants de plus par an (croissance supérieure à celle de la France, et 1,5 fois supérieure à celle de la Région).

- Le seul département des Pays de la Loire à voir sa croissance s'améliorer.
- La métropole de Nantes gagne près de 9 500 habitants par an.

L'analyse

- La dynamique démographique constatée lors des derniers recensements se poursuit.

- Les territoires les plus dynamiques combinent apport naturel (différence entre naissances et décès) et apport migratoire.

- 21 % des arrivants viennent de la Région, 15 % sont originaires de Bretagne et 18 % de la Région Île de France (dont 6 % de Paris).

- La natalité progresse, à contre courant de la tendance nationale.

- La forte dynamique installée depuis des années en Loire-Atlantique n'a pas de raison de s'arrêter, celle-ci s'appuyant sur des fondamentaux : proximité du littoral, pôles d'emploi dynamiques dotés d'une main d'œuvre qualifiée et diversifiée, offre importante d'enseignement supérieur.

Les projections

La population du 44 pourrait atteindre 1 600 000 d'habitants en 2030 (soit + 160 000 habitants).

Conséquences

Cette croissance démographique s'accompagne depuis 2016 d'un ralentissement de la construction neuve dans la métropole nantaise. Ce ralentissement a généré un report de la demande des ménages métropolitains vers les territoires voisins, accentuant la tension des marchés de l'habitat, notamment dans l'ancien.

D'où la nécessité de construire plus de logements en Loire-Atlantique.

*

* *

Stratégie Pauvreté

Le comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a publié début avril 2021 son rapport d'étape.

Rappelons que le taux de pauvreté monétaire en France métropolitaine était estimé pour 2019 à 14,1 % de la population, soit 9,1 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Si les chiffres pour 2020 ne sont pas encore connus, il est évident que la crise sanitaire aura des répercussions aggravantes.

Aussi le comité préconise notamment sans délai l'expérimentation d'un « revenu de base » pour les « 18-24 ans » et les plus démunis.

Nous soutenons cette proposition, d'autant plus indispensable que la prévention et la lutte contre la pauvreté sont quasi-absentes du plan de relance mis en œuvre par le gouvernement.

*
* *

Violences sexuelles : les députés renforcent la protection des mineurs

Après les sénateurs le 21 janvier, les députés ont voté le 16 mars une proposition de loi visant à lutter contre les violences sexuelles sur mineurs et contre l'inceste. (L'adoption définitive pourrait intervenir avant l'été). Avec ce texte, une relation sexuelle entre un adulte et un enfant de moins de 15 ans sera considéré comme un viol. Aucun adulte ne pourra plus se prévaloir du consentement d'un(e) jeune de moins de 15 ans. On peut considérer que cette mesure est un tournant historique dans la protection des mineurs.

*
* *

De l'humilité... au prestige De nos écoles (l'École du peuple)... à l'ENA

On vient d'annoncer sa suppression, cette prestigieuse École Nationale d'Administration, créée et portée depuis plus d'un demi-siècle par des Républicains de tous bords. Beaucoup de pays nous envient ce fleuron de la République, alors qu'elle faisait de plus en plus l'objet de la défiance des Français(es), à l'image de la défiance qu'ils portent à leurs dirigeants.

Et pourtant l'ENA avait vu son recrutement et son fonctionnement transformés et modernisés. Mais il faut un coupable des dysfonctionnements de la société : nul doute que les élites continueront à être recrutées et formées. Un peuple peut-il fonctionner sans elles ? Dans les pays qui ignorent la démocratie, c'est le règne des courtisans, compétents ou pas.

Un fait est certain: la suppression de l'ENA fait couler beaucoup d'encre. On a fait moins de bruit chaque fois que l'École, l'École du Peuple, a été malmenée ou atteinte dans son existence et son fonctionnement. Et cette École est toujours là, debout et appréciée par les parents de toutes conditions : son fonctionnement depuis plus d'un an, en période de crise sanitaire, a été souvent loué. Jamais nous ne mesurerons nos efforts pour la défendre !

*
* *

L'école inclusive

Elle a pour ambition, d'après la loi de 2005, de donner à chaque élève une place sans ignorer ses besoins spécifiques.

Elle est devenue une réalité, du moins sur le papier, mais elle a profondément impacté la pratique professionnelle des personnels. Dans un prochain numéro, nous essaierons de faire le constat de la situation. A suivre.

*
* *

Le harcèlement à l'école

(Voir aussi Le Délégué, notre revue nationale N° 206, avril 2021).

Ce thème n'est pas nouveau : il y a plus de dix ans que notre assemblée générale départementale avait traité de ce sujet !

Mais la situation ne s'est guère améliorée : selon le ministère de l'Éducation Nationale, 700 000 élèves seraient à des degrés divers victimes de harcèlement, et de cyber harcèlement : soit un élève sur dix à l'école, une proportion identique au collège, un peu moins au lycée.

Depuis 2018, il n'y a plus de délégué interministériel à la lutte contre le harcèlement. Mais l'administration continue d'agir : la presse locale nous informe fin mars qu'un guide destiné aux équipes éducatives vient d'être publié dans notre académie, fruit d'une collaboration entre les divers services de l'État. D'autre part, une cellule départementale est mise en place pour aider, en cas de suspicion de harcèlement.

On annonce aussi la création de comités de parents, en liaison avec la gendarmerie. (ministère de la citoyenneté).

Souhaitons surtout que les enseignants soient mieux formés aux signaux émis par des élèves en cas de détresse.



DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN

Concordat en Alsace-Moselle : on avance dans l'opinion ?

Le régime concordataire, rappelons-le, appliqué à trois départements depuis un siècle, autorise des dérogations aux principes de laïcité.

On entendait souvent que ce régime était consensuel dans l'opinion publique. Or un récent sondage (mars-avril 2021) de l'IFOP a mesuré l'adhésion de la population en France et dans les trois départements.

En France, où le régime local d'Alsace-Lorraine n'est pas toujours bien connu, le taux d'adhésion à l'abrogation du Concordat atteindrait 78 %.

En Alsace-Moselle, une courte majorité serait favorable à l'abrogation (à l'exception des jeunes de 18-24 ans) : 52 % au total. Ainsi, l'opinion publique adhère de plus en plus à l'abrogation du Concordat, d'après le Monde (7 avril 2021).

Il en est de même de la subvention votée par la ville de Strasbourg pour la construction de la mosquée (plus de 80% des Français et des Alsaciens-Mosellans la désapprouvent). A suivre...

Des prépas pour la haute fonction publique à Nantes

Leur création à la rentrée 2021 se confirme. Sous la responsabilité de l'Université, elles accueilleront des étudiants issus de milieux sociaux modestes ou demandeurs d'emplois. Une classe offrira 25 places pour la préparation à l'IRA (institut régional d'administration), l'autre 24 places pour la préparation à l'ENA et à l'INET (études territoriales). C'est une bonne initiative pour favoriser « l'égalité des chances dans la haute fonction publique » et la diversité des profils.

Plan « chorales » : le bilan 4 ans après...

Après la rentrée 2014 « en musique », le bilan du plan est maigre, voire négatif (suppression de postes de conseillers en éducation musicale) dans les écoles.

Protection de l'enfance : aide aux familles d'accueil

Elles sont 358 en Loire-Atlantique qui accueillent des enfants retirés aux familles. Après les événements graves de ces dernières années, le Département s'est investi pour soutenir les assistants familiaux et les professionnels de ce secteur. (offre de formation...). Il le faut, étant donné le nombre de jeunes qui souffrent de carences éducatives graves.

Illettrisme et innumérisme : des situations à prendre en charge

L'analphabétisme est la situation de ceux qui n'ont jamais appris la lecture et l'écriture. Les cas sont rares, de nos jours.

L'illettrisme, lui, est plus fréquent : il touche ceux qui, ayant suivi une scolarité ordinaire, ne maîtrisent pas suffisamment les savoirs ou les connaissances de base qui ont été enseignés : d'où des difficultés de compréhension d'un écrit, voire d'une expression orale. Sachant déchiffrer une langue écrite, les illettrés n'en saisissent pas ou mal le sens, et méconnaissent ses formes d'expression littéraire. Les premiers signes de l'illettrisme sont patents, surtout à partir de 10 ans.

Quant à l'innumérisme, il est le pendant de l'illettrisme : ce terme désigne le défaut de maîtrise des nombres, du raisonnement mathématique ainsi que des processus calculatoires.

Familles monoparentales : en première ligne de la crise

Ces dernières années, elles représentent une famille sur cinq (des mères dans plus 80 % des cas). Après un an de crise sanitaire, elles continuent à payer un lourd tribut (perte de revenus liée au chômage partiel, difficulté à se loger correctement...). 18 % des parents « solo » ont des ressources inférieures au taux de pauvreté (7 % pour les couples avec enfants).

Pour ces familles, le maintien de l'ouverture de l'école et de la restauration a représenté... un atout.

« Quartiers populaires »

Nous avons signalé à maintes reprises la nocivité des « ruptures » dans le financement des actions en leur faveur : chaque fois qu'on a mis fin à un financement, il est difficile de redémarrer une action. Nous avons dénoncé la faiblesse des crédits du plan de relance consacrés aux « quartiers ». (3 milliards €), sachant que la plupart des crédits sont consacrés à la rénovation urbaine : et les hommes ? Le gouvernement annonce en avril 2021 un fonds d'urgence de 10 millions pour soutenir les initiatives consacrées aux jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes.

D'autre part, la ministre chargée de la Ville annonce l'embauche de 600 éducateurs et médiateurs sociaux. Mais, dans cet effort (mesuré!), quelle cohérence avec le passé... et l'avenir ?

Langues régionales

Début avril, le parlement a adopté une loi en faveur des langues régionales : elle prévoit la possibilité de dispenser un enseignement immersif des langues régionales dans l'enseignement public. En effet, le nombre de locuteurs des langues régionales diminue inexorablement. « Il n'y a plus de transmission familiale des langues régionales » dit le député rapporteur de la loi. C'est vrai dans toutes les provinces françaises.

Dans notre département, l'Éducation Nationale avait anticipé la loi, depuis plusieurs années : l'enseignement du breton est assuré, à titre officiel, dans des classes des centres urbains, avec parfois des difficultés de recrutement de personnel connaissant la langue. Quant aux écoles privées de type associatif, nous regrettons qu'elles soient pour les familles l'occasion de tri des élèves, y compris social.

Fin mai, le Conseil constitutionnel, saisi par des élus de la majorité, déclare inconstitutionnels deux articles-phares du texte, dont l'enseignement immersif (apprentissage de la seule langue régionale), principale revendication des associations soutenant l'extension des langues régionales. Le ministre, lui, soutient le bilinguisme, qui consiste à travailler deux langues en même temps. Attendons la suite...

Les dégâts scolaires du Covid 19 en Afrique

C'est sur ce continent, le plus pauvre du monde, que les fermetures d'écoles, même temporaires, ont laissé des traces indélébiles.

Les pays où le risque d'abandon scolaire est le plus élevé sont ceux où les enfants ont de faibles niveaux de compétence, souligne l'UNESCO. C'est le cas de la zone subsaharienne, où seul un enfant sur cinq maîtrisait la lecture en primaire, avant l'arrivée du virus.

Au total, 250 millions d'élèves subsahariens ont été affectés en 2020. Et sur un continent où la scolarisation de masse est plus récente et moins aboutie qu'ailleurs, les conséquences s'annoncent rudes.

D'autre part, la Banque africaine de développement estime que 30 millions d'habitants du continent supplémentaires ont déjà basculé dans l'extrême pauvreté du fait de la pandémie : dans les foyers les plus vulnérables, les jeunes ont été mis à contribution, notamment les filles, pour aider à joindre les deux bouts.

Sur le continent africain, la théorie économique a bien démontré à quel point l'éducation est un moteur puissant de la croissance et du développement. A l'inverse, plusieurs mois d'interruption dans les études se paient durant toute la vie...

« UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE NE PEUT QUE PASSER PAR UNE DIGNITÉ RENDUE À L'ENSEMBLE DE L'HUMANITÉ, ET CE SANS EXCEPTION. » (Robert Badinter)